



Le 30 octobre 2024

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Objet : Projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Notre organisme, Manitoba Beef Producers, souhaite vous faire part de quelques brèves réflexions dans le cadre de votre étude du projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre). Selon nous, l'adoption de cette mesure législative pourrait nuire à l'industrie bovine du Canada, qui dépend beaucoup du commerce, ainsi qu'à d'autres industries.

Notre organisme regroupe environ 6 000 producteurs du Manitoba, dont des entreprises du secteur de l'élevage-naissage, de la semi-finition et de la finition de bovins. Il a pour mission de défendre, par des mesures de communication, de représentation, de recherche et d'information, les intérêts de l'ensemble des producteurs de bœuf afin de favoriser leur prospérité et d'assurer la viabilité de l'industrie bovine.

L'industrie bovine contribue grandement à l'économie de la province et du pays. Le 1^{er} juillet 2024, le Manitoba comptait 882 600 têtes de bétail, ce qui fait du troupeau de bovins du Manitoba le troisième en importance au Canada. En 2023, le Manitoba a fait état de revenus record de 945 millions de dollars dans le secteur des bovins et des veaux. L'industrie bovine du Manitoba contribue au PIB à hauteur de 299 millions de dollars et ses retombées directes et indirectes totales se chiffrent à 1,1 milliard de dollars. Ce secteur offre aussi d'importants services écologiques. Il fournit un habitat à diverses espèces animales et végétales, dont certaines espèces en péril, et contribue entre autres à la séquestration du CO₂ et à la protection des terres humides.

L'entreprise True North Foods, qui est située à Carman, au Manitoba, est la seule usine de transformation du bœuf de la province qui est soumise à des inspections fédérales et qui possède les attestations nécessaires pour exporter des produits carnés aux États-Unis et dans l'Union européenne. Il est très important d'avoir localement accès à des capacités d'abattage et de transformation à valeur ajoutée soumises à des inspections fédérales. Pour les entreprises comme celle-là, il est aussi très important d'avoir accès à de nouveaux débouchés. L'industrie bovine du Canada a tout intérêt à se diversifier dans d'autres marchés grâce à de nouveaux accords commerciaux. Chaque année, environ la moitié de la production canadienne de bovins et de bœuf, dont une partie provient d'exploitations agricoles du Manitoba, est exportée. Les États-Unis sont un partenaire commercial très précieux, car c'est là que se dirigent près de 75 % de ces exportations. L'Accord Canada–États-Unis–Mexique devant être revu en 2026, il faut alors que nos négociateurs commerciaux puissent permettre aux entreprises canadiennes de continuer d'exporter aux États-Unis et au Mexique. Les mesures législatives comme le projet de loi C-282 pourraient donc poser problème.

MANITOBA BEEF PRODUCERS

220-530 Century Street, Winnipeg, Manitoba, Canada R3H 0Y4

www.mbbeef.ca E info@mbbeef.ca P 204-772-4542 F 204-774-3264

MANITOBA CATTLE PRODUCERS ASSOCIATION

Manitoba Beef Producers a donc de sérieuses réserves à l'égard du projet de loi C-282, qui garantirait la gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux. Environ 63 % du PIB du Canada dépend des échanges commerciaux. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-282 minerait la capacité du Canada de conclure des accords commerciaux. Il lierait les mains de nos négociateurs commerciaux (comme les négociateurs commerciaux d'Affaires mondiales l'ont d'ailleurs signalé) et nuirait à l'ensemble de l'économie canadienne. L'un des principaux négociateurs commerciaux du Canada, Aaron Fowler, a d'ailleurs déclaré au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes qu'il ne connaissait « pas de lois qui empêchent nos partenaires commerciaux de discuter d'une question quelconque » comme le fait le projet de loi C-282. Pour l'industrie bovine, c'est très préoccupant.

Notre organisme estime qu'il est essentiel que les gouvernements favorisent les exportations canadiennes des entreprises canadiennes. Le projet de loi C-282 ne porte pas seulement sur la gestion de l'offre ou sur l'agriculture, mais sur le commerce en général. L'industrie bovine s'inquiète du fait qu'il crée un terrible précédent commercial en modifiant l'approche historique globale du Canada en matière de négociations commerciales. Son adoption pourrait aussi nuire à d'autres secteurs axés sur le commerce, notamment le secteur forestier, le secteur minier, le secteur manufacturier, le secteur de l'énergie et celui des biens de consommation. Si la position de négociation du Canada est sue et connue avant même le début des négociations, nos partenaires commerciaux en excluront dès le départ certains produits, qu'ils soient agricoles ou non. Nos partenaires commerciaux pourraient peut-être aussi refuser de prolonger, de revoir ou de moderniser les accords commerciaux actuels ou choisir d'imposer en retour des obstacles commerciaux non tarifaires.

L'industrie bovine du Canada a toujours défendu les principes du libre-échange et de l'ouverture des marchés. Notre organisme est membre de l'Association canadienne des bovins et de l'Association nationale des engraisseurs de bovins, qui ont toutes deux exprimé d'importantes réserves au sujet du projet de loi C-282. Manitoba Beef Producers appuie les positions qu'elles ont exprimées dans ce dossier. Les politiques commerciales bien conçues peuvent créer de nouveaux débouchés pour les industries canadiennes en leur donnant accès aux marchés mondiaux, et générer ainsi des retombées qui sont extrêmement importantes pour le Canada. Les mesures commerciales que prévoit le projet de loi C-282 ne sont pas bien conçues.

Notre organisme vous demande donc, avant de vous prononcer au sujet du projet de loi C-282, de réfléchir au fait qu'il pourrait empêcher les producteurs de bœuf et d'autres industries d'exportation de tirer pleinement parti des possibilités d'exportation que pourraient offrir la négociation de nouveaux accords commerciaux ou l'actualisation des accords qui existent déjà. Nous vous demandons respectueusement de vous porter à la défense de l'économie canadienne, pour que nos membres puissent continuer de produire, dans le respect de l'environnement, du bœuf nutritif d'excellente qualité pour les Canadiens et les consommateurs du monde entier. Que le projet de loi C-282 soit adopté ou non, rien ne changera pour le secteur de la gestion de l'offre. Toutefois, l'approche protectionniste que propose ce projet de loi est une menace à long terme pour l'économie canadienne.

L'industrie bovine sait ce que vaut le commerce pour le secteur diversifié qu'est l'agriculture canadienne, mais aussi pour une multitude d'autres secteurs d'exportation. Les politiques qui sont mises en œuvre ne doivent donc pas leur créer d'obstacles, mais favoriser au contraire les débouchés commerciaux.

Si vous avez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec notre directeur général, Carson Callum, au numéro 204-290-1272 ou à l'adresse cillum@mbbeef.ca. Je vous remercie à l'avance de

l'attention que vous porterez à cette importante question et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le président de Manitoba Beef Producers,

Matthew Atkinson